

## 54 - Attribution de subventions aux organisateurs de congrès et manifestation

**M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur :** Depuis 1998, Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau «Besançon Congrès», géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Aujourd'hui la Ville de Besançon a soutenu 17 laboratoires universitaires et associations pour un montant total de 19 740 €.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer :

**- 600 € à l'Association des amis du FRAC Franche-Comté** qui a organisé la 2<sup>ème</sup> biennale nationale des amis du FRAC les 5 et 6 novembre 2016 à la Cité des Arts de Besançon.

L'Association a pour objet de contribuer à une meilleure connaissance de l'art d'aujourd'hui en soutenant le programme des expositions du FRAC de Franche-Comté, la diffusion de sa collection, ses actions en faveur de la création et ses manifestations culturelles. Elle participe ainsi à l'élargissement des publics et au rayonnement du FRAC Franche-Comté sur le territoire régional, national et à l'international.

L'objectif de ces 2 journées était de poursuivre les échanges des 1<sup>ères</sup> journées nationales de Rennes : toujours mieux soutenir les actions et le rayonnement des FRAC, densifier le réseau des associations et leur présence sur les territoires.

L'association a accueilli 60 participants pendant les 2 jours.

**- 1 500 € pour l'Association Passionnés de Véhicules Anciens** qui organise un salon «Rétropolis» à Micropolis du 15 au 17 avril 2017. Il a lieu tous les deux ans.

L'Association Passionnés de Véhicules Anciens est née en 1983. Elle se compose de 80 membres et regroupe les propriétaires de véhicules de 1910 à 1970 (voitures, motos, camions, véhicules militaires, tracteurs...). L'Association a pour but de promouvoir l'automobile de collection.

15 000 visiteurs sont attendus pour admirer de beaux véhicules anciens provenant de toute la France, la Suisse et l'Allemagne.

**- 3 100 € pour SOS Amitié** qui organisera à Besançon du 19 au 21 mai 2017 le 16<sup>ème</sup> Congrès National de la Fédération des associations de SOS Amitié.

SOS Amitié est une association reconnue d'utilité publique et est le seul service d'écoute généraliste par téléphone, mail, chat, accessible à tous, 24h/24 et 7j/7. SOS Amitié a pour objectif la prévention du suicide, la lutte contre la solitude et l'isolement. La Fédération rassemble 50 postes d'écoutes et 45 associations dont SOS Amitié Besançon Franche-Comté. SOS Amitié Besançon offre, depuis plus de 40 ans, à toute personne en souffrance et en détresse, une écoute anonyme, confidentielle et sans jugement. 40 bénévoles qualifiés bénéficiant d'une formation initiale solide et continue travaillent à l'association bisontine.

Le congrès 2017 aura pour thème «l'écoute, un acte social dans un monde qui change». Ces 3 jours seront organisés autour de 4 conférences ou tables rondes, d'ateliers à destination des bénévoles, d'une librairie éphémère, d'animations et visites touristiques pour les

accompagnants des congressistes. Y participeront des bénévoles, grand public, travailleurs sociaux, DRH...

350 participants sont attendus pendant ces 3 jours au Kursaal générant 700 nuitées dans les hôtels.

- **2 500 € à la Fédération des Festivals et Carnavals de France** qui organisera le 51<sup>ème</sup> congrès national de la Fédération des Festivals et Carnavals du 6 au 8 octobre 2017 à Besançon.

La Fédération FCF créée en 1967 regroupait initialement des villes organisatrices de carnivals. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et est reconnue d'éducation populaire. La FCF France œuvre pour que vive la fête sous toutes ses formes, apporte son soutien à toutes les structures festives et agit pour que toutes ses composantes soient reconnues comme étant de véritables acteurs de culture populaire.

Avec le temps, elle s'est ouverte à tous les organismes sans but lucratif et fédère plus de 1 600 organismes (du petit Comité des Fêtes au plus important Festival d'Europe).

Elle regroupe ainsi des fêtes de musique actuelle (dont de très nombreux festivals), de jazz, des arts de la rue, d'humour, de théâtre et de comédie musicale, de folklore ou de musique traditionnelle, médiévales, des fêtes traditionnelles, des carnivals, des corsos mais aussi des organismes de formation comme des instituts musicaux, des écoles du Cirque ou l'Institut National du Music-hall.

C'est la première fois que la Fédération nationale choisit Besançon pour accueillir son congrès annuel (ayant au programme le bureau national, le conseil d'administration, réunions, visites centre-ville, Musée du temps et Citadelle).

310 participants en provenance de toute la France se réuniront au Kursaal pendant ces 3 jours.

Afin de soutenir ces manifestations, il est proposé d'accorder une subvention à ces quatre organisateurs.

En cas d'accord, la somme totale, soit **7 700 €**, sera prélevée pour 6 200 € au titre des congrès sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 et 1 500 € pour le salon «Rétropolis» sur la ligne 65.95.6574.10036.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions au bénéfice de l'Association des Amis du FRAC Franche-Comté, Association Passionnés de Véhicules Anciens, SOS Amitié et la FFCF pour un montant total de 7 700 €.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.*